

**Vos chèques  
Wellness:**

**CHF 350.-  
pour votre  
santé**



**visana**  
A votre service, tout simplement.

# Profitez des chèques Wellness

CHF 350.– pour votre santé. Utilisez les chèques Wellness 2020 de Visana pour votre bien-être et prévenez les maladies et les blessures.

Assurez-vous plus de vitalité et profitez des chèques Wellness 2020 de Visana. Vous pouvez utiliser les bons, d'une valeur totale de CHF 350.–, pour toute sorte d'activités et de cours dans le domaine de la santé.

## Voilà comment ça marche

- 1 Suivez un cours de santé ou un programme de fitness de votre choix. Sur chacun des chèques Wellness, vous voyez quels cours nous soutenons.
- 2 Veuillez nous envoyer la facture accompagnée des indications suivantes: nom, prénom, numéro d'assuré/e, description sommaire de l'activité, dates du cours (début et durée), lieu du cours, coûts, timbre et signature de l'institution qui établit la facture. Les indications manquantes peuvent être ajoutées sur la facture manuellement par la personne assurée.
- 3 Après examen des documents, nous vous remboursons le montant du chèque.

## Vos chèques Wellness

Toutes les personnes assurées ayant conclu les assurances complémentaires Traitements ambulatoires, Basic, Basic Flex ou Managed Care Traitements ambulatoires ont droit aux chèques Wellness 2020. Un chèque Wellness est envoyé pour chaque famille avec le «VisanaFORUM» 4/19. Les autres membres de la famille qui sont assurés chez Visana avec la couverture susmentionnée peuvent demander leurs chèques Wellness auprès de leur agence ou les télécharger sur Internet, à l'adresse [www.visana.ch](http://www.visana.ch) > Clientèle privée > Menu pour clientèle privée > Services > Economiser.

## Important à savoir

Les chèques Wellness représentent des prestations facultatives de Visana, qui ne donnent pas lieu à un droit et qui peuvent en tout temps être modifiées ou supprimées par Visana. Ils ne font pas partie de la couverture d'assurance et ne sont donc pas réglés dans les Conditions générales d'assurance (CGA) ou dans les Conditions complémentaires (CC). Les règles concernant les chèques Wellness sont fixées dans un règlement.

## Les points principaux sont les suivants:

- Les chèques Wellness sont valables pour des activités ou des cours qui débutent durant l'année 2020.
- Pour les nouveaux assurés et les nouvelles assurées, les chèques sont valables à partir de la date d'affiliation à Visana (début de l'activité ou du cours après cette date).
- Un seul chèque peut en principe être utilisé par facture. Si plusieurs activités/cours de wellness suivis auprès du même fournisseur donnent lieu à des contributions différentes, ces activités/cours peuvent être indiqués sur la même facture. Toutefois, chaque cours doit être identifiable comme un cours indépendant et les coûts de chaque cours doivent être indiqués séparément.
- Pour les factures avec des offres combinées, un montant maximal de 250 francs (chèques n° 1 et n° 3) est alloué, indépendamment des activités/cours suivis. Le chèque Wellness n° 2 peut être utilisé uniquement lorsqu'une facture séparée y relative a été établie.
- Seules les personnes assurées dont l'assurance auprès de Visana n'est pas résiliée au moment de l'envoi peuvent faire valoir les chèques.
- Les chèques ne peuvent pas être utilisés pour régler la franchise ou la quote-part.
- Un délai de deux ans à compter de la date de la facture est applicable pour l'envoi de factures avec des chèques Wellness.

200.-

**Fitness**

Chèque Wellness 2020

Signature

  
**visana**

100.-

**Wellness**

Chèque Wellness 2020

Signature

  
**visana**

50.-

**Fit & Fun**

Chèque Wellness 2020

Signature

  
**visana**

## **Fitness**

### Chèque Wellness

Prière de coller ici l'étiquette de prestations (munie de votre nom)

#### **Prestations**

- CHF 200.– maximum pour un abonnement annuel (ou quatre abonnements de 10 séances minimum)
- CHF 100.– maximum pour un abonnement semestriel (ou deux abonnements de 10 séances minimum)

#### **Accepté pour**

- Abonnements à des centres et studios de fitness. L'abonnement offre un accès libre et illimité à des entraînements musculaires et/ou des cours de fitness (pas d'appareils à domicile)
- Abonnements à des saunas, bains thermaux, de vapeur ou d'eau saline publics (pas de saunas à domicile)

Chèque N° 1, à faire valoir d'ici au 30.06.2021

## **Wellness**

### Chèque Wellness

Prière de coller ici l'étiquette de prestations (munie de votre nom)

#### **Prestations**

- CHF 100.– maximum pour des cours de plus de 10 leçons
- CHF 50.– maximum pour des cours jusqu'à 10 leçons ou deux jours de séminaire

#### **Accepté pour**

- Cours de détente, p.ex. training autogène, qi gong, gymnastique prénatale et postnatale, tai-chi, yoga

Chèque N° 2, à faire valoir d'ici au 30.06.2021

## **Fit & Fun**

### Chèque Wellness

Prière de coller ici l'étiquette de prestations (munie de votre nom)

#### **Prestations**

- CHF 50.– maximum pour des cours (aucune prestation pour l'entrée aux piscines [en plein air ou couvertes], ni pour la cotisation à des associations sportives)

#### **Accepté pour**

- Cours de fitness d'au moins 8 leçons, p.ex. aérobic, aquagym, bodytoning, bodyforming, cardio-fitness, gymnastique, gymnastique jazz, nordic walking et méthode Pilates

Chèque N° 3, à faire valoir d'ici au 30.06.2021